



1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	INFIRMIER
Emploi	INFIRMIER
Métier	Profession de soins et activités paramédicales
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	Pôle EST
Structure interne (CR - Code et Libellé)	G37 Hospitalisation complète (0227)
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	Avicenne (2068) ou Erasme (2070)

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

L'infirmier coordonnateur du pôle est placé sous l'autorité directe du cadre supérieur de santé assistant chef de pôle. Il collabore dans le cadre de ses compétences, avec tous les membres des équipes pluri professionnelle, ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de la prise en charge.

L'infirmier est placé :

- Sous l'autorité hiérarchique du directeur et par délégation, du coordonnateur général des soins et des cadres de santé assistants du chef de pôle,
- Sous l'autorité fonctionnelle du chef de son pôle d'affectation, du chef de service, du responsable médical de son unité fonctionnelle

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV),
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel.

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Temps de travail : 100%

- Pour Avicenne :
 - Amplitude horaire journalière 6h30 à 21h
 - Horaires types : 06h30-15h15 et 12h15 à 21h
 - Cycles en repos variables sur la base de 36 heures.
- Pour Erasme :
 - Amplitude horaire journalière 7h à 21h
 - Horaires types : 7h à 19h, 7h30 à 19h30, 9h à 21h
 - Cycles en repos variables sur la base de 36 heures.



5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

5.1. Le Pôle EST comprend pour sa partie transversale :

Une équipe transversale mobile, médico-sociale interpolaire, l'EMMI, qui suit et accompagne les patients des secteurs de psychiatrie adulte dans les structures médico-sociales.

Les centres experts en psychiatrie et les consultations spécialisées ont pour missions d'améliorer le dépistage, le diagnostic et la prise en charge des patients souffrant de maladies psychiatriques résistantes.

Le CEB, centre expert Bipolarité, le CES, Centre expert Schizophrénie.

LE CLAP, Centre Lyonnais des Aidants en Psychiatrie qui gère au niveau local, régionale et national les programmes de psychoéducation BREF et Léo à destination des aidants.

Le service Recherche Psychiatrie et Société / réseau ORSPERE SAMDARRA.

Le SHUPPR se situe au niveau 1 des bâtiments 415 et 416.

Centre Référent « Dépressions Résistantes » il a pour vocation de donner des avis spécialisés et de délivrer des soins complémentaires pour des patients souffrant de troubles dépressifs pharmaco résistants.

Les propositions thérapeutiques sont de plusieurs ordres et peuvent être réalisées sous forme d'un parcours de soins entre les unités de soins composantes du SHUPPR ;

- Evaluation et bilan des troubles du sommeil pour l'unité **Michel JOUVET**,
- Adaptations pharmacologiques, psychothérapies spécifiques dans l'unité **Pierre DENIKER**.
- Neuromodulations dans l'unité **Ugo CERLETTI**.
- L'hôpital de jour kétamine : **HDJ Agnodice**

Pour encourager et soutenir la recherche et la formation des professionnels de santé et des chercheurs en psychiatrie sont hébergés au Pôle Est : **Le centre recherche CRNL Psy R²**

5.2. Le secteur de psychiatrie comprenant les communes de Villeurbanne et de l'Est lyonnais.

- 1 service CMP / CADEO (Centres d'Accueil, d'Evaluation et d'orientation) implanté sur chacune des villes de Villeurbanne, Décines et Bron. Un CMP dit de « consultation sécurisée » sur le site principal à Bron.
- 1 service CRP (Centre de Réhabilitation et de Psychoéducation) à Villeurbanne, un autre CRP sur le site principal
- 1 service Ambulatoire avec une hospitalisation de jour et une équipe mobile
- 1 service d'hospitalisation temps complet avec 4 unités.
- 1 service Hospitalo Universitaire de Coordination, de Réhabilitation et d'Evaluation avec ses centres experts diagnostic et les consultations spécialisées.

L'infirmier coordonnateur ne s'occupe que de la gestion des patients dit « de secteur G37 », il est rattaché à l'unité commune du pôle. Ses principales sont donc en lien avec les 4 unités d'hospitalisation de secteur :

L'unité **Bonnafé** correspond à l'unité pour les patients non adhérents aux soins du parcours intra hospitalier du service G37 et dispose de 2 EDI, 18 lits maximum. Unité fermée.

L'unité **Lasègue** est une unité d'hospitalisation complète, accueillant des patients adultes, dont la pathologie psychiatrique est en cours de stabilisation et nécessitant un accompagnement social pour permettre la sortie d'hospitalisation. Elle est très en lien avec l'EMMI.



Les unités Erasme et Avicenne sont des unités intra hospitalières d'hospitalisation en psychiatrie de 18 lits (jusqu'à 20) sans EDI. Unités ouvertes. Elles accueillent des patients adultes du secteur orientés soit par Bonnafé après une phase d'hospitalisation, soit directement par les services ambulatoires, les urgences du Vinatier ou d'autres hôpitaux.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'infirmier exerce sa fonction au sein d'une équipe pluri professionnelle.

L'infirmier réalise, dans le respect des règles professionnelles, des soins préventifs, curatifs ou palliatifs de nature technique, relationnelle, éducative et rééducative en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques. Son action vise à maintenir, restaurer et promouvoir la santé et l'autonomie de la personne dans ses composantes psychologiques, sociales, économiques et culturelles.

Les soins infirmiers sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre du rôle propre. L'infirmier participe également à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, de prévention et d'éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers.

Son action vise le rétablissement et l'autonomisation des patients. Il aide les patients à améliorer leur qualité de vie en s'appuyant sur les services communautaires et les dispositifs de droits communs afin de favoriser l'autonomie et la réinsertion sociale.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

- Participer à l'accueil et à l'information des patients et de leur entourage,
- Assurer l'exécution des soins relevant du rôle propre infirmier et ceux du rôle prescrit et en assurer la traçabilité,
- Surveiller l'évolution des personnes et évaluer leur comportement,
- Permettre aux personnes hospitalisées de retrouver la plus grande autonomie possible, au regard de leur pathologie, en utilisant l'éventail d'outils thérapeutiques du pôle,
- Participer à la réflexion autour d'un projet de soin individualisé pour chaque patient incluant les moyens de sa mise en œuvre,
- Participer aux entretiens médico-infirmiers,
- Conduire des entretiens infirmiers,
- Contribuer à garantir la pérennité du cadre de soins,
- Organiser son travail en collaboration avec les ASD, sous sa responsabilité et dans le respect de leur champ de qualification,
- Participer aux réunions cliniques et institutionnelles,
- Assurer une continuité de soins entre l'intra et l'extra hospitalier,
- Participer à l'évolution et aux changements institutionnels,
- S'inscrire dans les activités institutionnelles,
- S'inscrire dans l'organisation générale de l'institution en participant aux soins programmés et demande d'intervention pour la gestion des urgences.
- Planifier les soins et activités thérapeutiques,
- Assurer la tenue des dossiers (retranscriptions d'informations, synthèses de prise en charge),
- Tenir à jour les mouvements (entrées, sorties, permissions, fugues...),
- Utiliser les moyens d'évaluations retenus par l'établissement (PMSI),



- Participer à l'organisation logistique nécessaire au bon déroulement des soins au regard de l'effectif nécessaire à la réalisation des rendez-vous et consultations,
- Assurer la gestion et le contrôle des produits, matériels et dispositifs médicaux.

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

- Assurer l'encadrement des personnels placés sous sa responsabilité (ASD/ASH),
- Participer activement à l'encadrement pédagogique des étudiants infirmiers et aides-soignants et s'informer régulièrement de l'évolution de l'enseignement et de son incidence sur les terrains de stage (participation aux commissions de stage),
- Initier et/ou participer à des démarches qualité,
- Participer aux groupes de réflexion des pratiques,
- S'inscrire activement dans les projets de recherche et d'évaluation menés,
- Initier et/ou participer à la mise en place d'activités visant à stimuler les capacités cognitives, intellectuelles, de socialisation et d'affirmation de soi des patients,
- Concourir à la mise en œuvre des axes prioritaires du projet de pôle : Soins, Recherche, Enseignement
- S'inscrire dans les démarches de recherche menées dans le service et dans le pôle,
- Coordonner le parcours du patient avec l'Hôpital de Jour intensif.

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Diplôme d'Etat d'Infirmier

9.1. Compétences recherchées

Compétences <i>requis pour le poste et réévalués lors de l'entretien annuel</i>	1 A développer	2 Pratique courante	3 Maîtrisée	4 Expert
Créer et développer une relation de confiance et d'aide avec le patient et son entourage, en cohérence avec le projet de soins personnalisé		x		
Capacité à évaluer prévenir et gérer les situations d'urgence, notamment les situations de violence			x	
Evaluer le risque suicidaire, le risque auto ou hétéro-agressif et agir en équipe pluriprofessionnelle			x	
Participer à la contenance psychique du patient		X		
Respecter le patient, la confidentialité, la législation et les procédures en vigueur.		x		
Collaborer en équipe pluriprofessionnelle à la démarche d'accompagnement du patient et de son entourage dans les différentes dimensions du soin		x		
Etablir une anamnèse infirmière du patient, recueillir des données, les analyser et les interpréter		x		
Analyser et évaluer le degré d'autonomie d'une personne en équipe pluriprofessionnelle		x		



Accompagner une personne dans la réalisation de ses activités quotidiennes au sein de l'unité		x		
Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne			x	
Assurer le bon fonctionnement de l'équipe de soins pluriprofessionnelle		x		
Rendre compte, par oral et par écrit, partager en équipe pluriprofessionnelle l'ensemble des informations relatives au suivi personnalisé du patient		x		
Promouvoir l'évaluation des pratiques professionnelles	X			
Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel en respectant le lieu de vie de la personne		x		
Utiliser les techniques gestes et postures/ manutention		x		
Développer une approche pédagogique auprès des nouveaux arrivants et des stagiaires		x		
Promouvoir la démarche qualité dans les activités quotidiennes		x		

1. **A développer** : n'est pas indispensable à la tenue du poste (**savoir-faire de base : appliquer**)
2. **Pratique courante** : utilisé quotidiennement – existence de protocole et procédure (**savoir-faire pratique : adapter**)
3. **Maîtrisé** : la personne doit être autonome même en situation exceptionnelle, hors protocole (**savoir-faire maîtrisé : optimiser**)
4. **Expert** : référent, tuteur, formateur – transmission du savoir et du savoir-faire (**savoir-faire d'expertise : innover et transmettre**).



9.2. Connaissances spécifiques attendues

Savoirs (Connaissances) requis pour le poste et réévalués lors de l'entretien annuel	Réf formation	1	2	3	4
Médicales générales et/ou scientifiques et techniques de soins infirmiers			x		
Psychologie générale et psychopathologie			x		
Premiers secours				x	
Ergonomie			x		
Gestion du stress et des situations de crises en psychiatrie			X		
Hygiène hospitalière et Prévention des infections nosocomiales			x		
Bionettoyage et hygiène des locaux			x		
Gestes et postures - manutention			x		
Hygiène, confort et réponse aux besoins de la personne			x		
Technologies de l'information et de la communication			x		

1 Connaissances opérationnelles :

Connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.

2 Connaissances générales :

Connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales.

Connaissances des notions de base, des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.

3 Connaissances approfondies :

Connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de 2 à 4/5 ans.

4 Connaissances d'expert :

Connaissances permettant de produire une analyse critique des théories et des principes, de redéfinir des pratiques professionnelles dans un champ ou à l'interface entre des champs différents. Connaissances très contextualisées. Durée d'acquisition de 3 / 5 ans et plus.

**CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT****Pôle Emetteur**

Pôle EST

Modifications apportées par la nouvelle versionMAJ organisation du secteur
MAJ charte graphique
MAJ Horaire RISETT
MAJ Compétences qualité**Rédaction**F. BOISSIÉ
Cadre supérieur de santé Pôle EST**Vérification**E. BLONDELLE
Cadre supérieure de santé FF
Direction des soins**Validation**PH. DUCHARME
Coordonnateur général des soins